

2022_CT2_190

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BARRET Guy - BIANCO Kayané - BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - BOULAN Michel - BUCHAUT Romain - BURLE Christian - CESARI Martine - CHARRIN Philippe - CHAUVIN Pascal - CIOT Jean-David - CONTÉ Marie-Ange - CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - DELAVET Christian - DESVIGNES Vincent - DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GARCIN Eric - GERARD Jacky - GRANIER Hervé - GRUVEL Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HUBERT Claudie - JOISSAINS Sophie - KLEIN Philippe - LANGUILLE Vincent - MALLIÉ Richard - MARTIN Régis - MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PENA Marc - POUSSARDIN Fabrice - ROVARINO Isabelle - RUIZ Michel - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TAULAN Francis - VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis - CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - CRISTIANI Georges donne pouvoir à BURLE Christian - MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice - PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe - SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé - ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : GOURNES Jean-Pascal - RAMOND Bernard - TERME Françoise - VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 22 juin 2022

02_1_03

■ **Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Finances, Budget, patrimoine et administration générale

■ Séance du 30 juin 2022

23296

FBPA-016-30/06/2022-CM

■ Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour approbation le Compte Administratif de l'exercice 2021 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix suivants :

- CT2 - Opérations d'Aménagement;
- CT2 - Assainissement ;
- CT2 - Eau ;
- CT2 - Collecte et traitement des déchets ;

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif de l'exercice 2021 pour ces budgets annexes.

Pour le budget « CT2 – Assainissement », il convient de régulariser 10 € sur le solde de clôture de l'exercice 2019, en section d'exploitation. En effet, le résultat de clôture de cette section en 2019 a été porté à 1 336 331.05€ au lieu de 1 336 321.05 € (dans le compte de gestion 2019). Cet écart de 10 € sera régularisé dans le cadre des résultats de clôture de l'exercice 2021 ; ainsi le montant du résultat de clôture 2021 de la section d'exploitation de 7 138 952.76 €, comme il apparaît dans le tableau ci-dessous sera réduite de 10 €.

Cette régularisation se fera au moment de la reprise des excédents à la prochaine étape budgétaire.

Un rapport de présentation du Compte Administratif 2021 est annexé à la présente délibération qui décrit l'exécution du budget.

Le Conseil de la Métropole en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, décide après examen des opérations consignées dans le compte administratif précité, de prendre la délibération ci-après :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_190-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception en préfecture : 27/06/2022

d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2021 relatifs à ces budgets annexes ;
- Les comptes de gestion 2021 produits par monsieur le Receveur des Finances ;
- La lettre de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 22 juin 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Arrête, pour chacun des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix, les résultats de clôture de l'exercice inscrits dans le Compte Administratif 2021 dont les montants sont retranscrits ci-après :

BUDGET ANNEXE CT2 – OPERATIONS D'AMENAGEMENT

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	1 857 101,07	0,00	942 219,54	2 799 320,61
EXPLOITATION	-1 716 292,22	0,00	-1 128 294,61	-2 844 586,83
TOTAL	140 808,85		-186 075,07	-45 266,22

BUDGET ANNEXE CT2 - ASSAINISSEMENT

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	-2 288 623,91	0,00	3 205 768,54	917 144,63
EXPLOITATION	4 877 195,13	2 288 623,91	4 550 381,54	7 138 952,76
TOTAL	2 588 571,22	2 288 623,91	7 756 150,08	8 056 097,39

Au résultat de clôture de l'exploitation de 2021 seront déduits 10 € de régularisation de l'exercice 2019, portant le montant de clôture de l'exploitation de l'exercice 2021 à 7 138 942.76 € concordant avec le Compte de Gestion de l'exercice 2021.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_190-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

BUDGET ANNEXE CT2 - EAU

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	-1 084 197,26	0,00	2 388 130,38	1 303 933,12
EXPLOITATION	2 566 339,99	1 084 197,26	267 773,87	1 749 916,60
TOTAL	1 482 142,73	1 084 197,26	2 655 904,25	3 053 849,72

BUDGET ANNEXE CT2 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTATS DE L'EXERCICE 2021	RESULTATS DE CLOTURE 2021
INVESTISSEMENT	16 833 520,55	0,00	-2 776 631,20	14 056 889,35
EXPLOITATION	5 754 194,13	0,00	4 008 144,93	9 762 339,06
TOTAL	22 587 714,68	0,00	1 231 513,73	23 819 228,41

Article 2 :

Est donné acte à Madame la Présidente de la Métropole de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2021 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix listés ci-avant.

Article 3 :

Est reconnue l'adéquation parfaite entre les résultats de clôture, ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion 2021 de Monsieur le Receveur des Finances et celui constaté dans le Compte Administratif 2021.

Article 4 :

Est adopté le présent rapport et sont déclarées tenues pour lues les annexes du Compte Administratif des budgets annexes susvisés

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances

Didier KHELFA

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Contexte :

Vote du Compte Administratif 2021 des Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix.

Budget annexe CT2 - OPERATION D'AMENAGEMENT :

Section d'investissement	2 799 320.61 euros
Section de fonctionnement	-2 844 586.83 euros
Solde	-45 266.22 euros

Budget annexe CT2 - ASSAINISSEMENT :

Section d'investissement	917 144.63 euros
Section de fonctionnement	7 138 942.76 euros
Solde	8 056 087.39 euros

Budget annexe CT2 - EAU :

Section d'investissement	1 303 933.12 euros
Section de fonctionnement	1 749 916.60 euros
Solde	3 053 849.72 euros

Budget annexe CT2 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS :

Section d'investissement	14 052 889.35 euros
Section de fonctionnement	9 762 339.06 euros
Solde	23 819 228.41 euros

Incidence financière :

Concordance des écritures et des résultats 2021 du Compte Administratif avec le Compte de Gestion des différents Budgets Annexes. Les résultats de clôture des Budgets Annexes seront repris lors de l'élaboration des Budgets Supplémentaires 2022.

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	54
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Gérard BRAMOULLÉ

Signé, le **23 JUIN 2022**



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20220622-2022_CT2_190-DE
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022